

	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
	Direction
	DOSSIER DE PRESSE <i>Les premiers secours et les bonnes pratiques des numéros d'urgence</i>

Tout le monde peut être acteur de sa sécurité !

L'ensemble de la population est concerné, sans distinction d'âge ou de condition pour préserver les secours de proximité : chacun à sa manière peut apporter sa contribution et être acteur de sa sécurité.

Le SDIS a la préoccupation de faire découvrir à la population la réalité de l'organisation des secours pour l'amener à adapter son attitude voire à s'engager concrètement.

Dans cet objectif, des formations aux « Gestes Qui Sauvent » pour la population ont lieu le mercredi 9 novembre (les inscriptions s'effectuant auprès de la mairie de Sap-en-Auge).



Formation Gestes Qui Sauvent
MERCREDI 9 NOVEMBRE
 2 sessions de formation au centre de secours
 17h - 19h et 20h - 22h
 Inscription mairie de Sap-en-Auge
 Tél. : 02.33.39.41.29
FORMATION GRATUITE
 un geste simple peut sauver une vie !
 Aujourd'hui tous acteurs de notre sécurité



Votre voisin a un malaise...
Savez-vous que faire ?
Venez vous initier aux gestes qui sauvent !
MERCREDI 9 NOVEMBRE
AU CENTRE DE SECOURS DE SAP-EN-AUGE

La formation aux « gestes qui sauvent », qu'est-ce que c'est ?

La sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent (GQS) est encadrée par l'arrêté du 30 juin 2017.

Elle a pour objectif de sensibiliser le public présent aux gestes de premiers secours. Les gestes appris lors de ces formations ont pour but de **préserver au mieux l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés**. Cette sensibilisation permet de diffuser au plus grand nombre la connaissance de ces gestes et **faire de ces citoyens un premier maillon de la chaîne des secours**.

Cette formation s'adresse à tout public à partir de 10 ans.

Les participants qui présentent un handicap peuvent suivre cette sensibilisation et se voir attribuer l'attestation « Gestes qui sauvent ».

La sensibilisation aux GQS est assurée par :

- **Les services d'incendie et de secours**
- Les associations nationales détentrices d'un agrément à la formation aux premiers secours
- Les organismes publics habilités à la formation aux premiers secours
- Les personnels de santé, tels que définis à la quatrième partie du code de la santé publique.

Et sous la responsabilité de ceux-ci, elle est dispensée par :

- Des formateurs aux premiers secours à jour de leur obligation de formation continue ;
- Des formateurs en prévention et secours civiques à jour de leur obligation de formation continue ;
- Des formateurs sauveteurs secouristes du travail (FSST) à jour de leur maintien et actualisation des compétences.
- Les personnels de santé

Le ratio d'encadrement est de 1 formateur pour 15 stagiaires maximum, et la durée de cette sensibilisation est de 2 heures.

La sécurité et la bonne distribution des secours repose avant tout sur **une chaîne de solidarité citoyenne** où chacune et chacun a sa place et **où chacune et chacun doit prendre sa part**.

Plus d'information sur le site : <https://udsp61.fr/formations-au-secourisme>

Sur le terrain : des actions à l'intention des employeurs



Le SDIS fait appel à l'appui des employeurs pour bénéficier de leur ancrage sur un territoire ciblé.

Pour ce faire, une sensibilisation au maniement d'extincteur est proposée pour les employés au sein du centre de secours.

L'atelier est calé sur une durée maximale de 1 h et permet une prise de contact et le développement d'une culture de sécurité civile, voire une réflexion sur l'engagement en tant que SPV.

Le Bon Samaritain - STAYING ALIVE

En France, près de 50 000 personnes décèdent chaque année d'un arrêt cardiaque. 7 fois sur 10, ce type d'accident arrive en présence d'un témoin.

Malheureusement, si aucun geste de réanimation n'est pratiqué, 4 minutes sans oxygène suffisent au cerveau pour subir des lésions irréversibles. Un appel immédiat aux services d'urgence, des gestes simples de réanimation et une défibrillation précoce permettent d'améliorer significativement les chances de survie sans séquelle.

L'utilisation de l'application Staying Alive permet aux personnes sensibilisées ou formées aux gestes de premiers secours d'intervenir en l'attente de l'arrivée des équipes d'urgence en cas d'arrêt cardiaque.

C'est une application gratuite qui permet de géolocaliser les défibrillateurs cardiaques et de recenser les personnes formées ou sensibilisées, capables d'agir en tant que premier intervenant pour augmenter les chances de survie des victimes d'arrêt cardiaque.

Grâce à cette application, les sapeurs-pompiers et le Samu auront la possibilité, en attendant l'arrivée des équipes d'urgence sur les lieux, d'alerter très rapidement des « bons samaritains », afin de procéder à des premiers gestes de réanimation.

Qui peut s'inscrire ?

Tout citoyen qui a validé la formation de 2 h de sensibilisation aux premiers secours – Alerter Masser Défibriquer – ou qui est titulaire du PSC1 (formation aux premiers secours de niveau 1. Un simple justificatif de formation suffit).

Comment s'inscrire ?

Il suffit de télécharger l'application gratuite **STAYING ALIVE** disponible sur Iphone ou Android. Elle permet de s'identifier en tant que « Bon Samaritain » et offre la possibilité aux sapeurs-pompiers, via leur centre de traitement des appels d'urgence, de solliciter un « Bon Samaritain » comme premier intervenant afin de procéder à des gestes de réanimation s'il se trouve dans un périmètre proche de l'accident. Sachant qu'il faut en moyenne 13 minutes aux sapeurs-pompiers pour arriver sur le lieu d'une intervention, ces premières minutes sont cruciales !

Se poser la question de l'appel aux secours

Etre acteur de sa sécurité, c'est aussi solliciter les secours à bon escient.

Les secours d'urgence doivent répondre à un besoin de détresse grave. Est-il possible de s'organiser de façon différente, avec les voisins, les proches, une entreprise à proximité ?

Il faut garder à l'esprit que des secours appelés pour une intervention finalement non urgente handicape l'organisation des secours, particulièrement dans le cas de figure où ils ne peuvent intervenir sur le même temps sur une urgence plus grave.

Du bon usage des numéros d'urgence

En cas d'accident, de malaise, quels numéros appeler dans ce type de situation de stress ?

Les numéros d'urgence permettent de joindre les secours 24h/24 de manière gratuite. Il en existe plusieurs en fonction des situations.



Le **112** est le numéro d'appel d'urgence européen, disponible partout dans l'Union Européenne. Il permet d'être mis en relation avec les Sapeurs-Pompiers, les Gendarmes, la Police ou les Urgences Médicales du pays où vous vous situez. Dans l'Orne, il aboutit au CTA du SDIS.

Le **18** correspond au numéro d'appel des Sapeurs-Pompiers. Ils peuvent être appelés pour une situation d'urgence de secours à personne, de lutte contre les incendies et de protection des biens.



Le **15** est le numéro d'appel du SAMU. Le Service d'Aide Médicale Urgente est à solliciter en cas d'urgence médicale. Une équipe médicale peut être déclenchée ou vous serez redirigé vers organisme de permanence de soins en fonction de la nature de l'appel (malaise, coma, hémorragie, difficultés respiratoires...).



Le **116-117** correspond au numéro pour joindre un médecin généraliste de garde en Normandie. Il permet de prendre contact avec un médecin aux heures de fermeture des cabinets médicaux. La réponse apportée sera un conseil médical, l'orientation vers un médecin généraliste ou une maison médicale de garde, ou la prise en charge sans délai par les services de l'aide médicale urgente (SAMU) si nécessaire.



Le **17** renvoie vers la Gendarmerie ou la Police. Ils sont déclenchés lors de troubles à l'ordre public et d'atteintes aux personnes et aux biens (violences, cambriolage, agression...).



Le **114** est un numéro d'appel d'urgence français pour les sourds et malentendants. Ce numéro unique est national, gratuit, et accessible en permanence par visiophonie, tchat, SMS ou fax. Des agents de régulation du 114, sourds et entendants, gèrent l'appel et contactent le service d'urgence le plus proche.

Quand appeler le 18/112 ?

Vous pouvez appeler les pompiers lorsqu'une vie est en danger, majoritairement dans les cas de figure ci-dessous.

INONDATION	ACCIDENT DE LA ROUTE	BRÛLURE
FUITE DE GAZ	INCENDIE	RISQUE D'EFFONDREMENT
NOYADE	MALAISE	ÉLECTROCUTION

Quelles informations donner ?

Lorsque vous êtes en contact avec l'opérateur qui prend en charge l'appel, donnez les indications suivantes :

Votre identité : nom, prénom, un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.

Le lieu de l'intervention : commune, adresse complète, étage, et code d'accès à l'immeuble si nécessaire.

La nature de l'intervention : feu, malaise, accident, etc.

Le nombre de victimes et leur état : est-ce qu'elles respirent, parlent ou sont inconscientes.

Le temps de l'appel peut vous paraître long mais pour l'opérateur, c'est au contraire un gain de temps. Il peut envoyer les secours les plus pertinents dans les meilleurs délais.

Ne raccrochez jamais le premier ! Tant que l'opérateur ne vous a pas dit de raccrocher, ne le faites pas. Il peut encore avoir besoin de renseignements.



Contacts presse :

- Monsieur Éric GUAIS, chargé de la promotion du volontariat – eric.guais@sdis61.fr – 02 33 81 35 17
- Monsieur David SABRE, chargé de communication – david.sabre@sdis61.fr – 02 33 81 35 07
- Lieutenant-colonel Thierry FOLTZER-MAZZOLA, chef du groupement appui au pilotage – thierry.foltzer@sdis61.fr – 02 33 81 35 95